



Sens, le 29/04/2019



L'Inspectrice de l'éducation nationale en charge du numérique éducatif

A mesdames et messieurs les directeurs des écoles

S/C de mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

S/C de madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Yonne

NOTE D'INFORMATION

CIRCONSCRIPTION SENS1

Dispositif « Classes-tablettes numériques »

Affaire suivie par : ***Principes de fonctionnement et calendrier départemental de mise en œuvre pour l'année scolaire 2019/2020***

Référence :
ST/FS n°54 chrono

Téléphone
03 86 65.06.99

Courriel
secsens1@ac-dijon.fr

24 cours Tarbé
89100 SENS

Dans le cadre d'un partenariat Canopé – DSDEN 89 – Rectorat, les écoles de l'Yonne bénéficieront, dans la continuité du projet initié en 2014, d'un prêt de tablettes numériques en 2019-2020.

Il s'agit de permettre à des enseignants des écoles maternelles et élémentaires du département d'expérimenter les usages pédagogiques du numérique en rapport avec ce nouvel outil. Le projet doit également permettre aux différents personnels impliqués dans le dispositif de développer de nouvelles compétences dans l'usage des tablettes numériques à l'école.

I. Prêt de tablettes :

- A. Une classe mobile de 18 tablettes iOs est mise à disposition (12 tablettes élèves et 6 tablettes adultes : 3 pour l'enseignant, l'ERUN et le CPC pour la période en cours et 3 pour la période à venir). Elle fait partie d'un écosystème numérique complet qui se chiffre environ à 10500 euros.

Quatre périodes de prêt d'environ six semaines sont planifiées et ce, à compter de la deuxième période, au retour des vacances de Toussaint.

Le Canopé est chargé de la formation des enseignants et CPC avec les ERUN mais aussi de conditionner la classe tablettes puis, suivant le calendrier défini, de la livrer et de la récupérer en collaboration avec l'ERUN de circonscription.

II. Formation :

- au cours de la période 1, une journée de formation de prise en main de l'outil pour les enseignants, et les CPC des quatre projets retenus, animée par Jean-Michel Defaut du Canopé de l'Yonne et avec la participation des ERUN concernés ;
- avant la mise en œuvre de la classe tablettes, l'enseignant et le CPC bénéficient d'une journée de formation axée sur le projet et animée par Jean-Michel Defaut du Canopé de l'Yonne avec la participation de l'ERUN.



A l'issue de la 2^e formation, après signature d'une convention individuelle de mise à disposition, chaque acteur repart avec une tablette prêtée jusqu'à la fin de la période d'expérimentation.

III. Communication :

1. L'enseignant retenu s'engage à :
 - accepter les conditions des prêts individuels et collectifs pour sa classe en signant les conventions de prêts ;
 - produire avec l'aide de l'équipe de sa circonscription un scénario pédagogique portant sur une pratique en particulier prévue dès la rédaction du projet ;
 - renseigner un questionnaire sur les utilisations et les usages qu'il a mis en place en classe (utilisation interne qui permettra d'évaluer le dispositif, pas de diffusion) ;
 - accepter la valorisation de son projet (publication web, éventuellement participation à un reportage relatant l'expérimentation, visite de clôture IEN, élus, communication avec la presse...).
2. L'ERUN et le CPC s'engagent à être présents dans l'école un jour par semaine (en moyenne) pendant la durée du prêt pour accompagner l'enseignant. Ils signent une convention de mise à disposition du matériel.

Calendrier :

Les enseignants intéressés par le dispositif feront acte de candidature et élaboreront un court descriptif de projet qu'ils feront parvenir à leur IEN, sous couvert du directeur de l'école, pour le 19/06/2019 délai de rigueur, et avec copie à l'ERUN de circonscription.

CANOPE propose un point information sur les possibilités des usages pédagogiques de la classe tablettes pour les enseignants qui le souhaiteraient, le mardi 28 mai de 17h à 18h à l'inspection départementale de Sens et le mardi 4 juin de 17h à 18h à l'Atelier CANOPE d'Auxerre. N'hésitez pas à joindre l'ERUN de votre circonscription qui se tient également prêt à répondre à toute question et/ou toute demande d'aide à la rédaction du projet.

Le groupe de suivi et d'évaluation du projet sélectionnera quatre projets : ce choix reposera sur la pertinence du contenu et répondra également à la volonté d'une diffusion équitable de cette expérimentation sur l'ensemble du département. La décision sera retransmise aux enseignants par la circonscription à partir du 1^{er} juillet 2019. Les dates des formations seront communiquées aux enseignants dont les projets ont été retenus.

Sara TESSIER